

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA DÉLÉGATION

au Comité Technique Paritaire des DIRECCTE (30 juin 2011)

Monsieur le Président, mesdames et messieurs

Après ces brillantes démonstrations dont nous sommes malheureusement amenés à partager le pessimisme, permettez nous de faire maintenant preuve d'un peu d'empathie et vous proposer de **jouer avec nous au jeu des définitions** (référence « Larousse illustré » 1981, excellent millésime s'il en est). Ce sera peut être un peu long mais, après 18 mois passés sans réunion de cette prestigieuse instance, vous comprendrez aisément que nous ayons la langue qui nous démange...

1°) EXPÉRIIMENTATION...

maître mot ayant présidé à la naissance des DIRECCTE, contrairement à celle des Directions Départementales Interministérielles (DDI) qui ont nécessité, elles, l'utilisation des forceps avec le succès qu'on sait (nous vous rappelons que les organisations syndicales ont le boycotté le CTP d'avant hier) et que nous aurons l'occasion d'aborder un peu plus loin.

⇒ **EXPÉRIIMENTATION** donc : n. f « action d'expérimenter. Essai d'application, expérience : l'expérimentation vérifie ou infirme la théorie » ; il faut aller chercher le verbe.

⇒ **EXPÉRIMENTER** : verbe 1^{er} gr.
« Eprouver par expérience » ; allons voir le nom...

⇒ **EXPÉRIENCE** : n. f.
« Connaissance acquise par une longue pratique jointe à l'observation ».

Depuis l'année 2009, les régions métropolitaines sont successivement passées par la pétulante phase dite d'expérimentation, consistant :

Pour la CCRF, en une partition incohérente imposée en dépit de tout bon sens par une interprétation toute particulière de la circulaire de décembre 2008.



Sur le terrain, les premiers préfigurateurs se sont donc attachés à exfiltrer les forces vives départementales de la mission concurrence, trop souvent en soumettant les agents concernés à des pressions

honteuses, parfois même du chantage afin de les forcer à quitter leur résidence d'origine et à rejoindre, dans des délais réduits, le site régional. Quel modèle exemplaire de management !

Devant le succès mitigé de ces manœuvres, le chantage à la suppression de la mission concurrence en département a été exploité sans vergogne, sans résultats réellement probants.

On aurait pu espérer que les régions qui devaient déclencher les préfigurations suivantes auraient le bons sens, eu égard aux bilans de ces premières expérimentations, de changer leur façon de procéder...



Hélas, c'était méconnaître le formatage et donc les limites des préfigurateurs qui ont persévéré dans ces type d'errements, le « pompon » si l'on peut dire, revenant à la dernière région préfigurée et non des moindres (l'Ile de France) où la translation des agents concurrence de la petite et grande couronne s'est effectuée dans des conditions tout à fait lamentables et dont les conséquences sont encore ressenties aujourd'hui. La dernière motion de ces agents est là pour le rappeler.

Pour le Travail, DRTEFP et les DDTEFP ont été rayées de la carte et regroupées avec d'autres services au sein d'une seule et même direction, la DIRECCTE, dans le but d'afficher un « guichet unique » auprès des entreprises.

Sachant que, côté Travail, nous nous inscrivons plus comme on le verra plus loin, comme garants de l'application du droit du travail (donc un affichage plutôt répressif). Il y a une nette différenciation avec les autres composantes qui accompagnent et conseillent les entreprises pour leur développement.

Quand on prétend « expérimenter », ce qui induit chercher à éviter les erreurs quand la théorie à prouver est fausse, **il faut avoir le courage d'aller dans une autre direction.**

Force est de constater que cela est loin d'être l'apanage d'une administration qui se prétend « moderne ».

2°) MODERNISATION...

autre mot clé du langage politico médiatique, dont l'usage s'est répandu comme un virus labial dans la communication administrative.

⇒ **MODERNISATION** donc : n. f « action de moderniser » ; c'est reparti ...

⇒ **MODERNISER** : verbe 1^{er} gr. « Rajeunir, donner une apparence plus moderne » ; cela continue...

⇒ **MODERNE** : adj. « Qui appartient ou convient au temps présent ou à une époque relativement récente ».

Effectivement, cela partait mal : la recherche effrénée de regroupement à toute force des ouailles concurrence sur le site régional du pôle C, probablement pour que le Directeur chargé de la chose se sente un peu moins seul, relève plus de la conception XIX^e siècle de l'organisation administrative qui, comme la nature, persiste à avoir horreur du vide.

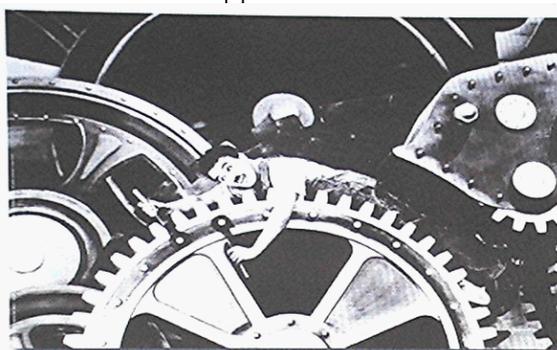
Modernisme dans les salons où l'on cause, archaïsme dans le fonctionnement au quotidien, voilà le lot des DIRECCTE.

Voulez vous des exemples ? En voici :

La spécificité des ministères à laquelle les agents sont attachés est balayée par la volonté de tout homogénéiser : gestion, fonctionnement, communication, culture.

Ainsi, les DIRECCTE rassemblent sous la même autorité, que vous le vouliez ou non, des services dont les missions sont perçues par les usagers (professionnels comme particuliers) comme centrifuges :

- d'un côté, certains services ont un rôle de « gendarme » (pôle T et pôle C) en étant garant de la bonne application du droit du travail, du droit de la consommation, du droit de la libre concurrence dans les entreprises,



- de l'autre le pôle 3 E accompagne et conseille les entreprises dans leur développement. Des objectifs qui peuvent se montrer contreproductifs voire contradictoires. Comment l'entreprise peut, sans se poser de question, admettre qu'une même direction de l'Etat peut donner d'une main et réprimer de l'autre ?

Outre la régionalisation des missions et la fusion des inspections du travail, de nouveaux projets accentuent l'éloignement du service public (des études sont en cours pour supprimer les services renseignements dans les unités territoriales afin de les transformer en plateforme téléphonique sans contact avec le public).

Au final, ces mesures de la RGPP constituent un jeu perdant/perdant à la fois :

- pour les salariés qui sont moins bien renseignés et dont les délais d'intervention dans leur entreprise sont rallongés.

Déjà au moment de la création des DIRECCTE, un Préfet de Région déclarait que ce n'était pas un hasard que « Travail et Emploi » constituent les deux dernières lettres de cet acronyme. Un directeur régional indiquait également que pour lui la mission principale des DIRECCTE était d'assurer la fluidité du marché et non de défendre les droits des salariés. Curieux, vous ne trouvez pas ?

Autre illustration, la difficulté d'obtenir des renseignements sur le droit du travail malgré la demande importante des salariés. Ces missions seront renvoyées de façon générale à une plateforme téléphonique régionale déshumanisée déjà en expérimentation dans certaines régions. Ici modernisation égale déshumanisation, dénoncée tout récemment par les sénateurs.

Par ailleurs, la création de ces nouvelles directions régionales s'est accompagnée d'une accélération du désengagement de l'Etat dans les missions emplois : ACCRE, Alternance, COTOREP, Eden, Chèque Conseil... missions qui sont transférées à des associations, à d'autres structures publiques voire privées. Certaines d'entre elles ont été transférées sans compensations financières : elles seront donc moins bien assurées et, si ce que nous craignons s'avère, vouées à disparaître. (exemple : la déclaration d'em-

- pour les entreprises qui sont moins accompagnées et conseillées : en particulier les PME-PMI, ainsi que les Entreprises de taille intermédiaire (ETI), sont aussi victimes de la création des DIRECCTE et de la mise en place d'agences (OSEO, Ubifrance, Atout-France).

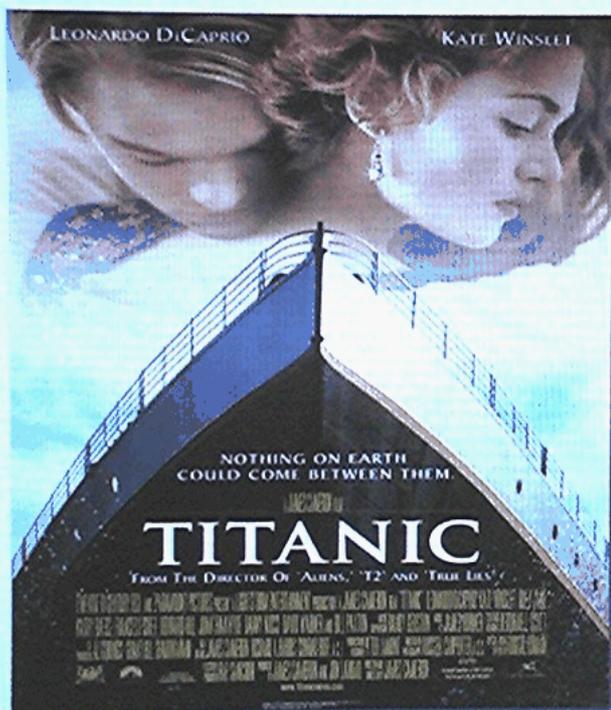
L'organisation administrative n'a donc pas été simplifiée et, au contraire, il est devenu particulièrement ardu d'obtenir les bons interlocuteurs, dans le cadre d'une modernisation encore une fois bien pensée :

- Les missions de métrologie sont reléguées à une activité accessoire alors qu'elles sont fondamentales pour les PME-PMI,
- L'assistance à la création d'entreprise au sein des DIRECCTE se fait de moins en moins,

- Les activités des administrations d'Etat en appui aux entreprises pour le développement à l'étranger (missions économiques) sont transférées à Ubifrance qui facture ce service,

- L'agence de l'innovation industrielle (AII) a été absorbée par la banque publique OSEO. De plus, l'ensemble des filiales d'OSEO ont été fusionnées fin 2010 au sein de la branche bancaire OSEO financement. OSEO ne sera plus qu'une banque et non pas un outil pour l'Etat afin d'aider l'innovation ou les entreprises non rentables à court terme...

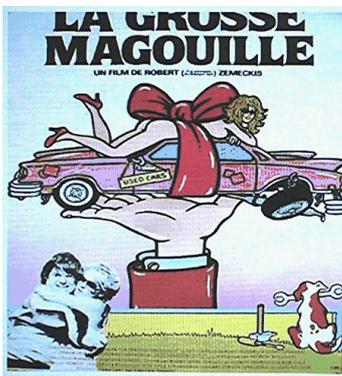
- La nouvelle répartition des compétences entre les services de l'Etat et les opérateurs (banque publique OSEO, UBI-FRANCE, ATOUT France...) au lieu de clarifier les missions de chacun rend l'action de l'état illisible. En effet, certaines missions, notamment le conseil aux entreprises, continuent d'être exercées concurremment par les administrations et les opérateurs, ces derniers de surcroît facturant leurs prestations.





Le contrôle des marchés publics activité par excellence dévolue aux agents CCRF est, depuis une évolution récente (art. 23 du nouveau Code des marchés publics) ôtée du champ de compétence des agents de DDI formés pour cette activité et qui sont, eux, en prise directe sur le terrain : dorénavant, seuls « pourront » être convoqués par les Présidents des commissions d'appels d'offre, « le comptable public et les agents de la DIRECCTE ». **Quel immense progrès !!!**

Ce qui fait que dans une ville comme NICE (nous disons NICE comme on aurait pu dire... NICE, ville mieux connue pour sa recette de salade que pour la transparence et la légalité immaculée de ses modes de passation de marchés publics), il est ÉVIDENT que les agents de la DIRECCTE de MARSEILLE n'auront plus à poser un orteil avisé sur le territoire du comté Niçois.



Et la géographie étant ce qu'elle est, cela s'appliquera bien entendu aux autres régions : ainsi la « modernisation » fait que les magouilleurs et les fripouilles ne connaissent pas la crise, aux frais du contribuable et grâce à ceux qui ont promu cette stupidité et qui la mettront en œuvre.

Echerichia coli, dont la résurgence fait soudainement frissonner l'Europe entière jusqu'à la région bordelaise, « E.coli » comme on l'appelle aujourd'hui, qui avait été quasiment éradiquée de notre réseau de production et de distribution alimentaire par un système de contrôles réguliers et approfondis sur l'hygiène et la sécurité dans les lieux de fabrication, d'emballage, de transport et de commercialisation, fait-elle soudainement l'objet, comme avant l'époque de Pasteur, d'une génération spontanée ?

Pas vraiment !

Avec l'idée de modernisation, agrémentée d'une chute constante des effectifs, on a en effet inventé et promu le système des auto contrôles réalisés par les professionnels, eux-mêmes, nécessairement de manière parfaite, l'Etat n'intervenant plus qu'en

contrôlant l'auto contrôle, voire même en cochant, avec des petites croix dans un listing pondu par les technos de Bruxelles (feuillet de 20 à 30 pages) pour attester de la conformité des procédures de vérification de l'auto contrôle des opérations d'auto contrôle.

Comment voulez vous que les DIRECCTE puissent piloter une quelconque action efficace dans tout ce fatras ???

Donc, avec la généralisation de ces pseudos visites (le terme de « contrôle » est devenu un gros mot dans le langage administratif modernisé) les européens et nos compatriotes en particulier n'ont pas fini, au mieux, de risquer la courante, surtout si l'été s'annonce aussi chaud que ces deux dernières journées (essayez donc le sandwich à la mayonnaise salmonellée, ou les rillettes botulinées, vous nous en direz des nouvelles).

Comme nous ne voulons pas vous traumatiser, nous ne vous parlerons même pas de la dernière note contentieux de la CCRF, vraisemblablement sortie des synapses torturées d'un cerveau malade, qui veut instaurer une nouvelle strate dans la qualification des constatations - dite à potentiel important (?) - et qui vise ni plus ni moins à extirper les « gros » dossiers (entendez ceux qui visent les grosses entreprises) des DDI qui ont effectué les constatations et sur lesquels la DIRECCTE aurait désormais un droit de regard, tant sur l'opportunité que sur le contenu rédactionnel (un « pré Parquet », en quelque sorte).



Cela a obtenu, comme vous pouvez l'imaginer, un franc succès de la part des collègues en poste dans les dites DDI ... et l'affaire est loin d'être close.

Dans ce cadre, la modernisation, c'est diviser pour mieux régner ... et détruire

Et en effet : services déstructurés, agents ballotés et muselés, perte totale de sens, missions supprimées ou rajoutées en dépit de tout sens commun, mise à l'isolement des échelons départementaux afin de couper les liens avec leurs administrations centrales, à tel point que des Directeurs locaux n'hésitent plus à considérer désormais et même à écrire que le **Secrétariat général du gouvernement (SGG) est devenu « l'administration Centrale des DDI » !**

Les représentants des véritables administrations centrales ici présents, nous n'en doutons pas une seconde, seront ravis d'apprendre qu'ils passent pour quantité négligeable...

Comme si cela ne suffisait pas, la chute brutale et continue d'effectifs et de moyens rend toute organisation intenable : les organigrammes, la définition des postes, l'emplacement physique des bureaux, tout doit être corrigé et révisé en permanence.

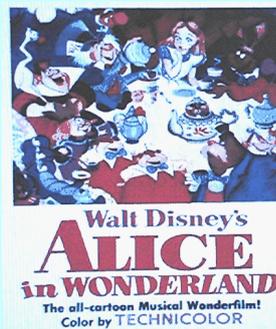
Les agents sont devenus de simples pions aux conditions de travail déplorables : plus de perspectives sur les missions à accomplir, travail dans l'urgence, plus de moyens, parfois pas de quoi réparer la chaudière, des locaux en état problématique, totale absence de perspective sur l'action sociale, négation des modes de gestion de leurs corps administratifs respectifs, pression managériale insupportable.

Monsieur le Président, F. NIEZTSCHKE nous avertissait déjà au début du siècle dernier : « si tu plonges ton regard dans l'abîme, l'abîme te regardera aussi » (Ainsi parlait Zarathoustra).

L'abîme, nous y sommes : toute cette opération de destruction ne préfigure-t-elle la disparition pure et simple des services départementaux ? Est-ce cela, en définitive, qui est préparé par cette désorganisation systématique et orchestrée ?

Les ministères se replient sur le niveau régional. Ainsi, la RGPP, arme de destruction massive d'effectifs, est utilisée aux Finances pour vider les DDI de leur substance afin de préserver, par un jeu bancal de vases communicants (1/2 départs à la retraite), ce qui pourrait rester du pôle C des DIRECCTE. Même le SGG s'en mêle en soumettant au CTP des DDI, avec le sens inné de l'humour qui le caractérise, un projet « mission des DDI » en chargeant encore la « mule » DIRECCTE et en alourdissant encore la charge de travail au plus loin des réalités du terrain.

Et, dans les instances parisiennes, on se gargarise de la « réussite » de l'exercice. Oui, les DDI existent, oui la RéATE a été mise en œuvre, tout est donc pour le mieux : les agents sont contents, le public aussi.



Pourtant, des voix de plus en plus nombreuses, élus et usagers, se lèvent pour critiquer cette réforme, trop rapide pour que tout un chacun ait pu en mesurer immédiatement les effets néfastes qui d'ores et déjà se font sentir.

Nous demandons à ce que soit distribué ces quelques extraits du « livre noir de la RGPP » tenu à jour par les syndicats de la Confédération FORCE OUVRIÈRE et produit en CTP des DDI . (communiqué en annexe du présent message. NDR)

Car la réalité du terrain est toute autre.

Et elle est minée, même pour les DIRECCTE : le « point de fragilité » des services régionaux dans le cadre de la RéATE (entendez « l'autonomie trop forte de ces services » selon le ministère de la fonction publique) est-il voué à « sauter » un jour prochain pour voir se créer des directions régionales interministérielles ?

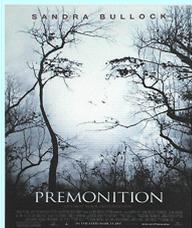
N'est-ce pas, Monsieur le Président, le spectre du principe de Peters que vous promet, à terme et avec un certain machiavélisme, le SGG ?

Nous ne pouvons accepter cette politique menée en catimini, non validée par les citoyens et les élus de la nation, faite pour démanteler les services publics.

Nous vous rappelons également que les agents ont choisi d'être recrutés dans leur ministère de rattachement, ont choisi leur métier et les missions qu'ils portent. Ils tiennent à leur ministère, et veulent conserver avec lui des liens forts et réguliers dans le cadre de leurs missions.



Nous dénonçons ainsi les régressions de gestion que vous serez tenu d'imposer aux agents des DI-RECCTE puisque, d'ores et déjà, les arrêtés fixant le temps de travail dans les DDI, avec sa circulaire d'application et l'arrêté fixant les conditions des astreintes ont été publiés et que des projets de textes sur le processus évaluation/entretien professionnel, sur la prime de restructuration, voire même sur la prime de Fonction et de résultats (PFR) sont dans les circuits.



Sans vouloir nullement vous offenser, il est clair que la marge de manœuvre dont vous disposerez sur ces sujets sensibles est quasiement nulle et qu'ainsi, les agents des DIRECCTE pâtiront eux aussi, par effet mécanique, de ce que des Directeurs généraux osent encore appeler « les bienfaits de la RGPP ».

Ces mêmes « bienfaits », pourvoyeurs de souffrance, pourvoyeurs de mort.

Ne vous étonnez donc plus des réactions désespérées qui se font jour avec les conséquences dramatiques que l'administration ne peut continuer à ignorer :

- c'est ce malheureux camarade du SNUTEFE FSU Travail qui met fin à ses jours, voici deux mois, sur son lieu de travail,
- c'est notre camarade FO Finances qui, en pleine séance du CHS ministériel de Bercy ce vendredi dernier, décide de faire de même après avoir crié son désespoir et son mal être à la face de nos décideurs,
- c'est le CHS Centrale à Bercy qui s'est réuni avant hier pour traiter du suicide d'un collègue douanier dans les locaux du ministère...

Monsieur le Président, la colère gronde parmi les agents, soutenus par une part croissante de l'encadrement - assurément moins rapidement que les réorganisations qui sont imposées - mais avec des effets beaucoup plus profonds et durables.

Attendez vous qu'il soit trop tard pour écouter et prendre en considération les besoins exprimés, pour traiter les personnels autrement qu'avec le mépris qu'ils ressentent, pour arrêter ces destructions programmées des services publics ?



Cette première réunion du CTP des DIRECCTE, en particulier, la manière dont seront menés les débats sur les questions prévues à l'ordre du jour sera pour nous un test déterminant pour voir si l'administration partage l'objectif incontournable de maintenir un service public compétent et proche des acteurs de terrain, seul à même de mettre en œuvre de manière opérationnelle les politiques publiques.

Et comme le grand Victor Hugo qui dénonçait, avec le talent qu'on lui connaît, les suborneurs du peuple espagnol, les pilleurs de ressources et d'espoirs, FORCE OUVRIÈRE restera mobilisée pour que le Service public républicain ne devienne jamais ce « pauvre oiseau plumé dans leur marmite infâme ».